



## Prévention des maladies vectorielles à tiques :

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité.

A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit de la piqûre pendant au moins 1 mois.

Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge qui n'apparaît que moins d'une fois sur deux), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.



Vous pouvez déclarer toute piqûre de tique grâce à l'**application Citique** :

[Signalement-Tique](#) est une application disponible gratuitement pour les smartphones [ios](#) et [android](#) ainsi que [via son site internet](#). Mise en service par l'[Inra](#), l'[Anses](#) et le [ministère des Solidarités et de la Santé](#), elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elle soient repérées sur un humain ou un animal. En outre, **après avoir signalé une piqûre de tique**, l'application vous permettra d'envoyer la tique au laboratoire pour analyse. Cette tique sera conservée dans une tiquothèque, collection unique en France, mise à la disposition de tous les chercheurs partenaires du projet.

<https://www.citique.fr/signalement-tique/> Et pour déclarer sur internet (pour ceux qui n'ont pas de smartphone) : [http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement\\_TIQUE](http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE)

**L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé.** Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades. Site internet : <https://francelyme.fr/site/>  
La **Section Creuse de France Lyme**, créée en 2017, vous propose différentes actions de prévention ainsi que des permanences qui sont des moments d'échange et de partage pour les malades et leurs proches, adhérents ou non à l'association, et à toute personne souhaitant s'informer sur les maladies à tiques et leur prévention.

Pour toute information, contact uniquement par mail à : [creuse@francelyme.fr](mailto:creuse@francelyme.fr)

Pour nous faire un don: <https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/collectes/section-limousin>

Les vidéos de nos conférences et interviews médias sont disponibles sur Youtube (chaîne "Section Creuse de France Lyme")